

Gestion de la sécurité des stages, passages de grades et épreuves techniques associées aux diplômes d'enseignement

FFAAA-2019-01-NDI-COMMEDICALE – Page 1/2

Annule et remplace l'édition du 13 février 2018.

Préambule

Il n'existe pas à proprement parler de compétition en aikido, mais les manifestations suivantes sont considérées comme des équivalents de compétition :

- passages de grades
- épreuves techniques des diplômes d'enseignement

Il est donc rappelé que les candidat-e-s doivent présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition.

La responsabilité de la sécurité incombe à l'organisateur de la manifestation, c'est-à-dire pour les passages de grades au / à la Président-e de Ligue ou du CID, qui peut se faire conseiller par le/la référent-e santé de sa Ligue, de son CID.

1.1 Avant la manifestation

Avant la manifestation, l'organisateur doit définir les moyens nécessaires à mettre en œuvre (ex : médecin, secouriste, service d'assistance médicale type Croix-Rouge, sécurité civile...). Ces moyens humains et matériels sont à dimensionner en fonction des caractéristiques de la manifestation (importance, nombre et âge des compétiteurs/-trices, nombre de spectateurs/-trices, type de locaux, etc.). Si nécessaire, l'analyse spécifique du dimensionnement sera faite en liaison avec l'autorité de police compétente.

Pour plus d'information sur le dimensionnement des dispositifs prévisionnels de secours (DPS), veuillez cliquer sur les liens suivants :

- [Référentiel de la sécurité civile](#)
- [Calcul du dimensionnement des DPS](#)

L'organisateur de la manifestation doit :

- S'assurer de la présence d'une trousse d'urgence utilisable par tout-e pratiquant-e, même non-médecin,
- S'assurer de la présence d'un DAE (défibrillateur automatique externe) en état de fonctionnement sur le lieu de la manifestation,
- Prévoir un espace dédié à la prise en charge médicale d'un-e blessé-e où il/elle pourra être brancardé-e
- S'assurer de la possibilité pour les candidat-e-s de s'hydrater (cf. paragraphe 1.2)
- Prévoir une liste actualisée des numéros de téléphone de secours dont le 15
- Si un professionnel de santé est requis, établir avec lui/elle un contrat mentionnant ses missions, ses moyens, sa rémunération (disponible en Annexe 2 du Règlement médical de la FFAAA : <https://www.aikido.com.fr/wp-content/uploads/2018/10/reglement-medical-2017-06.pdf>)
- Si service d'assistance médicale requis : informer du nombre de participant-e-s à la manifestation (candidat-e-s et public).

1.2 Pendant la manifestation

- Informer les candidat-e-s et les jurys des moyens de secours prévus
- S'assurer qu'un temps d'échauffement d'une dizaine de minutes a bien été prévu et respecté
- Veiller à ce que les candidat-e-s puissent s'hydrater régulièrement, les recommandations du Ministère des Sports étant de boire 3 ou 4 gorgées d'eau toutes les 30 minutes d'exercice ; pour cela, plusieurs possibilités sont proposées (liste non exhaustive) :
 - Organiser des pauses pour l'hydratation, en adaptant leur fréquence selon les conditions thermiques (température, ventilation, climatisation...) : en passage de grade et épreuves techniques des diplômes d'enseignement, les pauses peuvent être proposées tous les 2 à 4 passages
 - Laisser les pratiquant-e-s disposer de leur bouteille d'eau au bord du tatami
 - Lors des passages de grades et épreuves techniques des diplômes d'enseignement, prévoir un espace hors du tatami (sur un banc par exemple) pour les candidat-e-s qui ne sont pas en train de pratiquer : cela leur permettra de se mobiliser, éviter les troubles ostéo-articulaires et circulatoires et s'hydrater en fonction de leurs besoins

1.3 À la fin de la manifestation

Le cas échéant, effectuer les déclarations d'accidents à l'assureur selon l'appartenance fédérale et au médecin fédéral selon la déclaration type. Les deux documents sont [disponibles en téléchargement en cliquant ici](#).

Commission Médicale de la FFAAA
11, rue Jules Vallès
75011 Paris
medecin.federal@aikido.com.fr

